



IYALY SRL VIA POLA 23, 20124 MILANO (MI) WWW.IYALY.COM

FICHE TECHNIQUE rev.2.00

NOM DU PRODUIT:

FLORA

avec ferments lactiques tindalisés, extraits de cannelle et de camomille, FOS et vitamines B.

FORMAT:

Solution orale

SHELF LIFE:

36 MOIS

CODE DE L'ARTICLE

INT007

MADE IN ITALY



DESCRIPTION DU PRODUIT :

Ambroslyaly Flora est un complément alimentaire qui favorise l'équilibre de la flore intestinale, soutient la digestion et la régularité intestinale, aide à réduire les troubles gastro-intestinaux tels que les ballonnements et les gaz et favorise un métabolisme sain des glucides. Formulé avec des ferments lactiques typés et tindalisés associés à des FOS (fructooligosaccharides), des extraits de cannelle, de fenouil et de camomille. Il est idéal pour les personnes souhaitant maintenir un intestin sain et un bon équilibre digestif, en complément d'une alimentation équilibrée et d'un mode de vie sain.

INGRÉDIENTS :

Eau purifiée, fructose, FOS (fructooligosaccharides), Fenouil E.S. 0,9% E.O. (Foeniculum vulgare Mill., huile essentielle), Camomille E.S. tit. 0,3% apigénine (Matricaria chamomilla L., huile essentielle), Bifidobactéries (Bifidobactéries), Bifidobactéries (Bifidobactéries), ore), Bifidobacterium Breve SGB01 100 mld tindalisé, Bifidobacterium animalis ssp lactis SGLc 01 100 mld tindalisé, Lactobacillus paracasei SGL04 100 mld tindalisé, arôme : orange ; conservateurs : sorbate de potassium, benzoate de sodium ; Cannelle E. S. 1/4 (Cinnamomum verum J.Presl, écorce), acidifiant : acide citrique ; Vitamine B2 (Riboflavine), Vitamine B6 (Pyridoxine HCl), Vitamine B12 (Cyanocobalamine).

MODE D'EMPLOI :

Il est recommandé de prendre un flacon par jour, de préférence entre les repas. Bien agiter avant utilisation.

CONTENU MOYENNE :

CONTENU MOYEN	par dose journalière (*)	VNR (**) (%)
FOS	250 mg	-
Camomille E.S. dont apigénine	50 mg 0,15 mg	-
Fenouil E.S. Dont huile essentielle	50 mg 0,45 mg	-
Bifidobacterium Breve SGB01	3,5 mld	-
Bifidobacterium animalis ssp lactis SGLc 01	3,5 mld	-
L. paracasei SGL04	3 mld	-
Cannelle E.S.	20 mg	-
Vitamine B2	1,4 mg	100%
Vitamine B6	1,4 mg	100%
Vitamine B12	2,5 mcg	100%

dose journalière (*) = 10mL

VNR (**) : Valeurs nutritionnelles de référence (adultes) selon le règlement de l'UE 1169|2011

EFFETS PHYSIOLOGIQUES :

Complément alimentaire à base de ferments lactiques typés et tindalisés (non viables) et de FOS, une fibre prébiotique utile pour favoriser l'équilibre de la flore intestinale. L'extrait de cannelle est utile pour le métabolisme normal des hydrates de carbone et, avec l'extrait titré de fenouil, favorise une motilité gastro-intestinale régulière et l'élimination des gaz. L'extrait de camomille a également une action émolliente et apaisante sur le système digestif.

AVERTISSEMENTS :

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à se substituer à une alimentation variée et équilibrée et à un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de trois ans.

QUANTITÉ NETTE :

10 x 10 ml - 100 ml

CONDITIONS DE CONSERVATION :

Conserver dans un endroit sec et à l'abri de la lumière et des sources de chaleur.

DÉCLARATION D'ALLERGÈNES :

IYALY Srl. déclare que, selon la documentation fournie par les fournisseurs, le produit contient/ne contient pas les substances qui peuvent provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées dans l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, conformément au tableau ci-dessous.

ALLERGÈNES	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT	LES INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU EN TANT QUE RÉSIDUS ALLERGÈNES D'UN INGRÉDIENT
1. Céréales contenant du gluten, à savoir : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits dérivés, à l'exception : a) des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) des maltodextrines à base de blé (*); c) des sirops de glucose à base d'orge; d) des céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de	NO	NO	NO
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NO	NO	NO
3. Œufs et ovoproduits.	NO	NO	NO
4. Poisson et produits de la pêche, à l'exception : (a) de la gélatine de poisson utilisée comme support pour des préparations de vitamines ou de caroténoïdes ; (b) de la gélatine ou de l'isinglass utilisée comme agent de collage dans la bière et le vin.	NO	NO	NO
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NO	NO	NO
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception :a) de l'huile et de la graisse de soja raffinées (*); b) du mélange naturel de tocophérols (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophérol naturel, du succinate de D-alpha-tocophérol naturel provenant de sources de soja; c) des huiles végétales dérivées de phytostérols et d'esters de phytostérols provenant de sources de soja;d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols de l'huile végétale provenant de sources de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit dont ils sont dérivés.	NO	NO	NO
7. Lait et produits laitiers (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactiol.	NO	NO	NO
8. Fruits à coque, à savoir : amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan [<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de macadamia ou noix du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et leurs produits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole	NO	NO	NO
9. Céleri et produits à base de céleri.	NO	NO	NO
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NO	NO	NO
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NO	NO	NO
12. L'anhydride sulfureux et les sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou à 10 mg/litre en termes de SO ₂ total doivent être calculés pour les produits tels qu'ils sont proposés, prêts à la consommation ou reconstitués selon les instructions du fabricant.	NO	NO	NO
13. Lupins et produits à base de lupin	NO	NO	NO
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NO	NO	NO